



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : Votants :		L'an deux mille vingt-trois, Le quatorze du mois de décembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
Date de convocation : 07/12/2023 Date d'affichage : 18/12/2023		Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT. Excusé : Ludivine GERARDIN pouvoir à Alexandre LENOBLE, Nicolas THABARD,	
VOTE	Abstention	/	Secrétaire de séance : Jean-Marie GUELLE.
	Contre	/	
	Pour	9	

DELIBERATION 2023-37

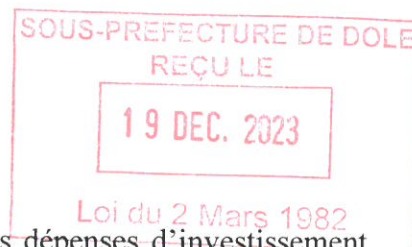
Ouverture du 1/4 des crédits d'investissement du BP 2023 au BP 2024

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'adoption du Budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour l'exercice 2023, le montant budgétisé des dépenses d'investissement, hors chapitre 16 s'élève à 189 980.00 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'ouvrir des crédits au BP 2024 en dépenses d'investissement dans la limite de $189\,980\,€ / 4 = 47\,495.00\,€$,
- ✓ **AFFECTE** cette somme aux comptes suivants :
 - 2117 bois et forêt 2 500.00€
 - 21318 tx bâtiments 22 000.00€
 - 2315 travaux 22 995.00€
- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite fixée ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

